

# AUDIT DOCUMENTAIRE

(Durée : de 1h à 3h selon la taille de la structure)

■ OBJECTIFS :

- 1) Vérifier l'application de la réglementation en vigueur via la documentation mise en place.
- 2) Vérifier l'application des mesures prévues dans la documentation.
- 3) Vérifier le bon fonctionnement de l'établissement

■ METHODOLOGIE :

↳ Inspection documentaire

- Plan de Maitrise Sanitaire (analyse des dangers)
- Procédures sur site
- Enregistrements (température, suivi des fabrications, suivi du nettoyage, réception, anomalie...)
- Le Plan de Nettoyage et de désinfection

■ MOYENS :

- Appareil photo : les photos prises sont exclusivement utilisées dans le cadre de la rédaction du rapport.

■ RAPPORT DE L'AUDIT :

- Rapport de l'audit commenté avec des axes d'amélioration.